

## REGLEMENT DE LA CREPYNOISE 5/6 OCTOBRE 2024

### 1. Lieu, date et nature de la compétition

Courses enfants :

Crépy-en-Valois le samedi 5 octobre 2024

Les catégories d'âges sont celles à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024

N°	Heure	Catégories	Distances	Tarifs
1	15h30	6 à 11 ans (de 2014 à 2018)	8 min	2€
2	16h	12/15 ans (de 2010 à 2013)	3 kms	4€

Crépy-en-Valois le dimanche 6 octobre 2024

N°	Heure	Catégories	Distances	Tarifs
1	9h15	Marche : Ouvert à tout âge, présence obligatoire d'un majeur pour les – de 16 ans et autorisation parentale pour les – de 18 ans	7 kms	10€
2	9h30	De minimes à masters à partir de 2010	5 kms	8€
3	9H40	De cadets à masters à partir de 2008	10 kms	14€

Site d'inscription : <https://la-crepynoise.adeorun.com/>

Site de la Crépynoise : [us-crepy-athletisme.assoconnect.com](http://us-crepy-athletisme.assoconnect.com)

### 2. Organisateur

USC Crépy Athlétisme  
Président : Marie Fortier  
60 rue de Paris  
60800 LEVIGNEN  
Tél : 06 16 27 04 83  
[lacrepynoise@gmail.com](mailto:lacrepynoise@gmail.com)

### 3. Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

#### a) Catégorie d'âge :

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie

- **Pour le 5 km** : Femmes et hommes à partir de minimes jusqu'à masters.
- **Pour le 10km** : Femmes et hommes à partir de cadets jusqu'à masters
- **Pour la marche de 7 km** : ouvert à tout âge, présence obligatoire d'un majeur pour les – de 16 ans et une autorisation parentale pour les – de 18 ans
- **Idem pour les courses enfants 6/11 ans et 12/13 ans et 14/15 ans**

#### **b) Certificat médical :**

Pour le 5 kms et le 10 kms, Conformément au code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

##### Pour les mineurs

- Soit D'une licence Athlé Compétition FFA ou FFTRI
- Soit d'un questionnaire relatif à son état de santé (en pj et disponible sur le site d'inscription). Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

##### Pour les majeurs :

- Soit D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Ou FFTRI
- D'une attestation disponible sous [pps.athle.fr](https://pps.athle.fr) (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire. (PPS valable à compter du 6 juillet 2024)

#### **c) Inscription**

Les inscriptions se font uniquement par internet sur <https://la-crepynoise.adeorun.com/>

Les bénéfices seront reversés à Octobre Rose dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein.

#### **d) Clôture des inscriptions**

La clôture des inscriptions sur Adéorun est fixée au 4 octobre 2024 à 18h.

Si des places sont disponibles, passé cette date, vous pouvez écrire à

[lacrepynoise@gmail.com](mailto:lacrepynoise@gmail.com)

Aucune inscription sur place les jours des courses

#### **e) Mineurs**

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation, disponibles sur Adéorun

#### **f) Dossard**

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

Ce dossard sera muni d'une puce à usage unique nécessaire au chronométrage et classement.

#### **g) Acceptation du présent règlement**

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

### **4. Cession de dossard**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident face à ce type de situation.

### **5. Assurances**

#### **a) Responsabilité civile**

La responsabilité civile de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance souscrite auprès de :

AXA Berthelolle Associés

51 Av. Pasteur

60800 CREPY EN VALOIS

#### **b) Assurance dommages corporels**

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

### **6. Règles sportives**

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

## **7. Classements et récompenses**

### **a) Classements**

Il sera établi pour chaque course (5 et 10 kms) un classement ainsi que les courses enfants sauf pour les EA/poussins.

### **b) Récompenses**

Une récompense pour les 3 premières féminines et pour les 3 premiers masculins de chaque course.

Chaque enfant aura une récompense à son arrivée.

### **c) Publication des résultats**

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée.

Conformément à la loi dite « informatique et libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire la demande directement à l'adresse électronique [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr)).

## **8. Ravitaillements**

Ravitaillement au 5<sup>ème</sup> km pour la course de 10 km

Ravitaillement disponible à la fin de chaque course le samedi et dimanche

## **9. Sécurité et soins**

### **a) Voies utilisées**

Les courses enfants auront lieu cours Foch. Cet accès est totalement fermé à la circulation.

Les courses adultes se déroulent en ville sur des voies partiellement fermées à la circulation.

### **b) Sécurité des concurrents**

La sécurité est assurée par **Secours 60**.

## **10. Protection de l'environnement**

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent actif.

## **11. Droit à l'image**

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

## **12. Vestiaires et consignes**

Aucun vestiaire, ni consigne sur place. Des toilettes seront à disposition sur le site de départ.

